

DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

NIVEAU

Basique

 DURÉE : 14h

PROGRAMME



Déterminer les éléments influents sur le déroulement de l'organisation du chantier : 2h

- Dès la conception du projet
- Lors de la consultation des entreprises et la définition du planning prévisionnel
- Au niveau de l'autorisation de consulter
- Au niveau des entreprises contractantes
- Lors de l'établissement des marchés avec les entreprises

Organisation du suivi technique : 2h

- Clôture, gardiennage, etc. (responsabilité civile)
- Installations : bureau, sanitaires, panneau, etc.
- Annotation des réservations sur tous les plans.

Organisation administrative : 1h

- Déclaration d'ouverture de chantier
- Ordre de services et attachements

Conduite de la visite de chantier : 1h

- L'obligation de présence des entreprises
- L'avis des organismes de contrôle technique
- Le contrôle des travaux exécutés
- Le compte-rendu de visite de chantier.

La réunion du chantier : 2h

- Les participants et le responsable
- La périodicité
- L'avis des organismes de contrôle technique
- L'état d'avancement des travaux en regard du planning
- La coordination et le pilotage des travaux.



840€ Net de TVA

OBJECTIF

Être capable d'analyser les différentes opérations qu'implique la direction de chantier

PUBLIC

Architectes, chefs d'agences, Maîtres d'œuvre, collaborateurs, chefs de projets.

PRÉ-REQUIS

Avoir une première expérience sur l'organisation d'un chantier

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Salles de formation équipées en ordinateurs.

MOYENS ET MÉTHODES

Support de cours, exercices et tests de suivi de niveaux. Editions ENI. Feuilles d'émargement, attestation de stage.

PROFIL DU FORMATEUR

Expert possédant 10 ans d'expérience.

SUIVI DE L'ACTION

Tests pratiques et théoriques d'acquisition des connaissances tout au long de la formation et évaluation à chaud et à froid.

Test de niveau afin d'évaluer l'indice de compétences.

La réception du chantier : 2h

- Les participants
- La visite détaillée des ouvrages
- Le compte-rendu de réception de chantier
- L'aspect juridique.

Gérer le chantier : 2h

- Les avances de démarrage
- Les situations de travaux
- Les décomptes généraux définitifs (DGD).

L'après chantier : 2h

- Les finitions et la levée des réserves
- Le dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- Les garanties